



Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu;

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur

CONVOCATIION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

**le mercredi 03.06.2025 à 08:00 heures
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),
2, rue du Château, L-8385 Koerich**

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Séance à huis clos

1. Proposition de candidats de la 1re liste des postes vacants dans le cadre de l'organisation scolaire 2025/2026

Séance publique

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 mai 2025
3. Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Goetzingen, lieu-dit « Auf dem Simmerpad », de la part de Madame Michèle Irma Cécile Schumacher
4. Prolongation du règlement de circulation temporaire à Koerich, rue Principale n°62
5. Règlement de circulation temporaire à Koerich, rue Principale n°74 et n°80
6. Démolition d'un hangar vétuste dans la rue de Windhof n°23 à Koerich (création article et vote du crédit nécessaire)
7. Extension du parking en face de l'église à Koerich - parc. cad 332/5277 (création article et vote du crédit nécessaire)
8. Construction d'un hall de stockage dans la rue de l'école à Koerich (création article et vote du crédit nécessaire)
9. Refixation date de prise d'effet redevances d'assainissement
10. Présentation du PPF 2026-2030
11. Validation du coordinateur sportif
12. Rapports et informations

Koerich, le 28.05.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,
Daniel WIRTH

Le Secrétaire f.f.,
Nathalie Reinertz

